



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive

N° 09

22 Novembre 2018

Dossier n° 48

Match n° 52000.1 Fay Bouvron FC 3 / Nantes Portugais Travailleurs 1 Seniors D5 Masculin groupe F

La Commission décide :

- De faire rejouer la rencontre à une date qui sera décidée par la Commission Départementale de la Gestion des Compétitions Seniors Masculins
- De désigner un arbitre et un délégué du District

Dossier n° 56

Match n° 52074.1 Nantes Panafricaine 2 / Le Landreau SSL 1 Seniors D5 Masculin groupe G

La Commission décide :

- De confirmer le résultat acquis sur le terrain
- D'imputer le droit de confirmation s'élevant à 50 € au club du Landreau SSL

Dossier n° 61

Match n° 50355.1 Vigneux ES 2 / La Chapelle AC 2 Seniors D2 Masculin groupe C du 04.11.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 de La Chapelle AC pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Vigneux ES suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de La Chapelle AC

Dossier n° 62

Match n° 52955.1 GJ Pornic Ste-Marie 1 / St-Brévin AC 1 U16 Masculin A du 10.11.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 1 de St-Brévin AC pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 de GJ Pornic Ste-Marie suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de St-Brévin AC.

Dossier n° 63

Match n° 63681.1 St-Sébastien/Loire FC 4 / Nantes Don Bosco 3 U13 D4 Masculin groupe K du 10.11.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 8 pour l'équipe 3 de Nantes Don Bosco pour en reporter le bénéfice à l'équipe 4 de St-Sébastien/Loire FC
- D'imputer une amende de 40 € au club de Nantes Don Bosco pour non renvoi de renseignements demandés

Dossier n° 64

Match n° 63695.1 Nantes Etoile du Cens 3 / Nantes SC 2 U13 D4 Masculins groupe L du 10.11.2018

La Commission met en attente le dossier suite à des demandes de renseignements.

Dossier n° 65

Match n° 63740.1 St-Fiacre Côteaux du Vignoble 2 / Clisson Etoile 2 U13 D4 Masculin groupe O du 10.11.2018

La Commission décide :

- De donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 pour l'équipe 2 de Clisson Etoile pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de St-Fiacre Côteaux du Vignoble
- D'imputer une amende de 40 € au club de Clisson Etoile pour non présentation des licences (listing ou foot compagnon), le jour de la rencontre

Dossier n° 66

Match n° 50165.1 St-Fiacre Côteaux du Vignoble 2 / St-Philbert de GrandLieu 2 Seniors D1 Masculin groupe C du 11.11.2018

La Commission décide de :

- faire jouer la rencontre à une date qui sera fixée par la Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

Dossier n° 67

Match n° 51816.1 Guémené Pays 3 / Marsac sur Don AS 2 Seniors D5 Masculin groupe C du 11.11.2018

La Commission décide :

- Match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 6 à l'équipe 3 de Guémené Pays pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 de Marsac sur Don suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- De mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Guémené Pays
- D'imputer une amende de 40 € au club de Guémené Pays pour non envoi des renseignements demandés

Dossier n° 68

Match n° 52078.1 Geneston AS Sud Loire 4 / Nantes Panafricaine 2 Seniors D5 groupe G du 11.11.2018

La Commission décide de :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe 2 de Nantes Panafricaine pour en reporter le bénéfice à l'équipe 4 de Geneston AS Sud Loire
- Transmettre le dossier à la Commission de Discipline concernant le joueur en état de suspension

Dossier n° 69

Match n° 57708.2 St-Sébastien/Loire FC 2 / Nantes St-Félix CCS 1 Football Loisirs groupe F du 16.11.2018

La Commission décide de :

- donner match perdu par forfait à l'équipe 1 de Nantes St-Félix CCS
- d'imputer l'amende égale au double du droit d'engagement soit 80 € à l'équipe 1 de Nantes St-Félix CCS

Dossier n° 70

Match n° 64634.1 Couëron Chabossière 3 / Pornichet ES 3 Challenge du District Albert Charneau du 18.11.2018

La Commission décide :

- de confirmer le résultat acquis sur le terrain
- d'imputer les droits de réclamation s'élevant à 50 € à l'équipe 3 de Pornichet ES
-

Dossier n° 71

Match n° 57277.1 St-Sébastien FC 1 / Nantes Affaires Etrangères 1 Football Entreprise D1 groupe A du 19.11.2018

La Commission décide de :

- valider le score de 2 buts pour l'équipe 1 de St-Sébastien FC et 1 but pour l'équipe 1 de Nantes Affaires Etrangères
- de mettre à la charge les frais de dossier de 25 € à chacun des clubs de St-Sébastien FC et Nantes Affaires Etrangères

Réserve non confirmée et Observations d'après-match

Dimanche 11 Novembre 2018

- Seniors D1 C – Le Loroux Landreau 1 / Geneston AS Sud Loire 1

Examen des rencontres non jouées du 11 Novembre 2018

La Commission traite les dossiers des rencontres non jouées suite aux intempéries du 11 novembre 2018 et décide :

Matches à jouer

Seniors Masculins :

D2 B : Marsac sur Don 1 / Quilly AS du Brivet 1
 D3 E : Ste-Luce S/Loire US 2 / Sautron AS 3
 D3 G : St-Mars de Coutais 1 / Vertou Foot ES 2
 D4 G : Ste-Luce S/Loire US 3 / St-Herblain UF 4
 D4 H : Legé FC 2 / La Chevrolière Herbadilla 2
 D5 E : Mésanger AS 3 / Petit Mars FC 3
 D5 I : Vieillevigne Planche 3 / St-Lumine de Coutais 2
 D5 I : St-Mars de Coutais 2 / Paulx FC 1

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors ce délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement

Forfait Général

U18F Foot à 8

St-Nazaire AF 1

Art.10 des règlements généraux et départementaux du championnat jeunes masculins :

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique : En cas de compétition organisée sous la forme de poules au sein de laquelle un maximum de 4 rencontres par équipe, tout forfait de match lors d'une rencontre entraîne le forfait général de cette équipe lors de la poule ».

Forfait Général

Coupe U18 Niveau 1 groupe 2

Fay Bouvron FC 1

La liste des clubs et équipes amendés est jointe en annexe de ce procès-verbal.

Analyse de la FMI

Considérant que l'article 139 bis des Règlements Généraux du DFLA alinéa 5 dispose que : « Lorsque la FMI n'a pas pu être utilisée, le retour de la feuille de match papier au District de Football de Loire-Atlantique doit se faire le 1er jour ouvrable suivant la rencontre par le club recevant avec le rapport d'échec FMI complété par les deux clubs et l'arbitre central, par messagerie officielle [...]. Le retour de la feuille de match hors délai est passible d'une amende fixée en début de saison par le Comité de Direction de Ligue de la L.F.P.L. ».

La Commission étudie les différents cas de non utilisation de la FMI.

La Commission Sportive étudie tous les dysfonctionnements.

En cas de problème rencontré pour l'utilisation de la FMI, il est demandé de remplir impérativement le jour du match la fiche "RAPPORT SUITE ECHEC FMI". Ce document a été adressé à tous les clubs en début de saison et présenté aux référents FMI. Il est disponible sur le site du District en rubrique « Feuille de Match Informatisée ». Le non-retour de ce document avec la feuille de match papier est passible d'une amende de 40 € pour non envoi des renseignements demandés.

Date	N° Match	Rencontre	Amende
09/11/2018	20976739	Football Loisir / Phase 1 / Groupe D St-Sebastien/Loir Fc 1 - Nantes Sud 98 2	30€(582222)
10/11/2018	20451844	U15 D5 Masculin / Phase 1 / Groupe A Montoir Cs 1 - Guerande St-Aubin 2	30€(502274)
10/11/2018	20954537	U15 Féminines Foot À 11 / Phase 1 / Groupe B Pornic Foot 1 - Reze Aepr 1	30€(542491)
10/11/2018	21119685	U13 D3 Masculin / Phase 2 / Groupe F Chateaub Voltigeurs 2 - Nozay Os 2	30€(501948)
10/11/2018	21119699	U13 D3 Masculin / Phase 2 / Groupe G Nort Sur Erdre Ac 2 - La Chapelle/Erdre Ac 3	30€(512355)
10/11/2018	21119728	U13 D3 Masculin / Phase 2 / Groupe H Suce/Erdre Jge 2 - Carquefou Usja 4	30€(502227)
10/11/2018	21120609	U13 D4 Masculin / Phase 2 / Groupe I Sautron As 3 - Nantes Sc 3	30€(563770)
18/11/2018	21140764	Challenge District A.Charneau / Phase 1 Haute Goulaine Es 2 - Grandchamp As 2	30€(517159)

Il est rappelé que les motifs suivants, entre autres, ne constituent pas des excuses recevables pour la gestion de la FMI :

- une absence de connexion internet sur le stade (possibilité de connexion partagée via un téléphone portable, téléchargement des données dès le matin de la rencontre)
- l'oubli des mots de passe (compte utilisateur, mot de passe de la rencontre, mot de passe de l'arbitre bénévole..., expiré)
- un dirigeant non formé

Rappel aux clubs :

Une note explicative a été adressée aux clubs et référents FMI afin de libérer de la mémoire vive et réinitialiser les tablettes ARCHOS le 10 octobre.

Les clubs doivent veiller à transmettre la FMI le dimanche à 20 h 00 au plus tard. Le retard de transmission est imputable d'une amende 15 €

Art. 37 des règlements des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins

Après échéance des délais de voies de recours, la Commission ordonne le retrait du point à l'équipe suivante :

. St-Nazaire AF 3 Seniors D2 Masculin groupe A 1 point de retrait au classement

Courriel

. Nantes Pin Sec du 13.11.2018

Pris connaissance. Le dossier a été traité au PV du 08.11.2018, dossier n° 52